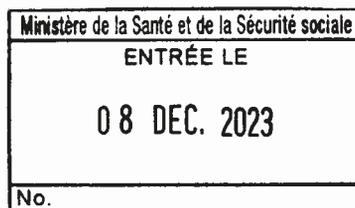


Compte-rendu de la CPH du 27 octobre 2023

Présences		P	E
Dr Jean-Claude Schmit	Président de la CPH – Ministère de la santé (MS)		x
(s) Dr. Françoise Berthet	Ministère de la Santé (MS)		x
M. Raoul Zimmer	Ministère de la Santé (MS)	x	
(s) Mme Paule Flies	Ministère de la Santé (MS)		x
M. Thomas Dominique	Ministère de la Sécurité sociale (MSS)	x	
Dr Gérard Holbach	Ministère de la Sécurité sociale (MSS)		x
(s) Mme S. Trierweiler	Ministère de la Sécurité sociale (MSS)	x	
(s) Dr R. Hartert	Ministère de la Sécurité sociale (MSS)		x
M. Serge Hoffmann	Ministère des Finances (MF)		x
(s) M. Yves Kohn	Ministère des Finances (MF)		x
M. J. Balanzategui	Caisse nationale de santé (CNS)	x	
(s) M. Frank Bisenius	Caisse nationale de santé (CNS)		x
M. Carlos Pereira	Caisse nationale de santé (CNS)		x
(s) Cynthia Santos	Caisse nationale de santé (CNS)	x	
Mme M. Marques	Caisse nationale de santé (CNS)	x	
(s) Mme F. Lang	Caisse nationale de santé (CNS)		x
M. Georges Bassing	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)		x
Dr. Marc Berna	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	x	
(s) M. Dr Romain Nati	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	x	
(s) Dr René Metz	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	x	
Dr Bruno Pereira	Association des Médecins et Médecins-dentistes (AMMD)	x	
(s) Dr Alain Schmit	Association des Médecins et Médecins-dentistes (AMMD)		x
M. Romain Poos	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSCPS)	x	
(s) M. Oliver Koch	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSCPS)		x
M. Jean-Paul Freichel	Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux	x	
M. Georg Adelman	Secrétaire de la CPH – Ministère de la santé (MS)	x	
(s) Éveline Santos	Secrétaire de la CPH – Ministère de la santé (MS)		x
(s) suppléant	Présent / Excusé		

Conformément à l'art. 4 du règlement grand-ducal du 2 février 1994, le nombre minimum de 7 membres de la CPH présents est atteint pour pouvoir délibérer valablement.

Invités : Silke Werner, Arne-Leif Rossol - HRS ; Myriam Recken – MiSa ;



Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du rapport de la réunion du 13 octobre 2023
3. HRS – Hôpital Kirchberg et ZithaKlinik - Concept intérimaire / Relocalisation CSM – LSt3/APD
4. HRS – ZithaKlinik - Modernisation Zytostatika + Palliativ – LSt1
5. Projet d'avis
 - 5.1. CHdN – Wiltz – Nouvelle construction - Schlasskéier
6. Divers

Considérant l'indisponibilité du président de la CPH le membre présent le plus âgé, Monsieur Romain Poos, reprend la présidence conformément aux dispositions légales.

1. Approbation de l'ordre du jour

Un représentant de la FHL demande de rajouter un point sous Divers. Sa demande concerne les demandes de prorogation d'autorisation d'exploitation des différents établissements.

2. Approbation du rapport de la réunion du 13 octobre 2023

Il est approuvé sans observations.

3. HRS – Hôpital Kirchberg et ZithaKlinik - Concept intérimaire / Relocalisation CSM – LSt3/APD

Le projet Concept intérimaire / Relocalisation CSM – LSt3/APD est présenté par un représentant des HRS.

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'expiration de l'autorisation d'exploitation de la Clinique Sainte Marie à Esch et fait partie du Masterplan des HRS. Il s'agit de la relocalisation de 70 lits de rééducation gériatrique et de 15 lits UCC (Unité cognitivo-comportementale).

L'autorisation d'exploitation de la Clinique Sainte Marie à Esch est venue à expiration en décembre 2022 et a déjà été prorogée jusqu'à décembre 2024.

En 2008 il avait été retenu en CPH que la Clinique Sainte Marie ne serait plus exploitée au-delà de 2016. Une convention signée entre l'Etat et les HRS prévoyait le transfert des lits de la CSM à l'Hôpital Kirchberg avant fin 2022. Comme la Tour HK ne sera pas disponible avant 2032 les HRS étaient à la recherche de surfaces pour réaliser une solution intérimaire. Des surfaces vides ont été localisées au Site Gare Zithaklinik (libération des surfaces suite à la construction du E-Bau) et au Kirchberg dans les surfaces libérées suite au déménagement de la psychiatrie juvénile.

Les problèmes au site CSM Esch sont multiples : le chauffage principal est en fin de vie et il n'existe plus de pièces de rechange, le schiste provoque des fissures dans le sol et les murs, les chambres ne correspondent plus aux normes. Seulement 60% des chambres sont équipés d'un sanitaire qui en plus n'est pas adapté aux fauteuils roulants.

Au site Gare le 3^e et le 4^e étage du bâtiment C, qui étaient utilisées comme unités de soins avant la mise en exploitation du bâtiment E, peuvent accueillir les patients de la CSM sous réserve de quelques mesures d'adaptation et de modernisation (sanitaires accessibles en fauteuil roulant, peinture, revêtement des sols et assainissement de l'alimentation en eau potable). Le 3^e et le 4^e étage du bâtiment C peuvent être réaménagés en surfaces thérapeutiques.

En comparant le site CSM actuel au site Gare réaménagé on voit que la taille des chambres est beaucoup plus grande et que toutes les chambres disposent d'un sanitaire. En plus la surface au site Gare permet l'aménagement d'un point de surveillance infirmier à chaque étage même et non comme à Esch uniquement au rez-de-chaussée. Il est prévu de déménager le mobilier de la CSM au site Gare.

En ce qui concerne les 15 lits de l'UCC au site Kirchberg il y a également des travaux de rénovation et d'adaptation à prévoir (sanitaire pour PMR, revêtement du sol, fenêtres et portes).

Le projet pourrait être réalisé dans les délais. Les travaux se termineront en octobre 2024 ce qui permettra une mise en service à la fin de l'année 2024.

Les coûts totaux pour ce projet s'élèvent à 9,8 mio d'euros, dont 4,4 mio pour la partie UCC au site Kirchberg et 5,2 mio pour le site Gare ainsi que 240.000 € pour imprévus. Les mesures au site Gare reviennent moins cher au m² car il s'agit, à part de l'adaptation des installations sanitaires, d'une rénovation légère. Comme il est prévu de continuer à exploiter les surfaces rénovées pour l'UCC au-delà de 2032, les travaux à réaliser seront plus complexes et plus chers (installation pour gaz médicaux, etc.).

La relocalisation des lits de la CSM à la Gare et au Kirchberg permettra une réduction de coûts d'exploitation d'environ 1,5 mio d'euros par an pour la CNS notamment au niveau des services techniques, de l'énergie et de la logistique.

Pour comparaison, le coût pour une éventuelle mise en sécurité et rénovation de l'architecture et de la technique du bâtiment CSM à Esch a été chiffré à 7,1 mio d'euros. Cet investissement n'est pas jugé opportun au vu de l'état du bâtiment.

Le président remercie les responsables pour la présentation et demande aux membres de la CPH s'il y a des questions.

Un représentant de l'AMMD veut savoir s'il existe un danger réel pour les patients actuellement soignés à la CSM. Un représentant des HRS remarque que le site CSM est vraiment en fin de vie et que des problèmes au niveau du chauffage et de la tuyauterie (fissures dues au problème du schiste) pourraient se présenter. Cependant il n'a y pas de risque immédiat pour les patients mais il est urgent de prendre ces mesures pour améliorer l'accueil des patients.

Le secrétaire de la CPH précise que l'avis de la DiSa pour le projet n'est pas encore disponible mais sera un avis favorable. Vu l'urgence d'avancer et de ne pas retarder le projet, il propose de préparer déjà un projet d'avis de la CPH pour la prochaine séance. Ce projet se trouve déjà en phase APD et les HRS doivent procéder aux appels d'offre et à la planification d'exécution.

Le président a deux questions concernant le projet de relocalisation de la CSM : Il demande s'il est possible d'avoir une copie de la convention signée entre le MiSa et les HRS.

Il est bien conscient que les régions sanitaires ne sont plus retenues dans le dernier plan hospitalier. Dans ce contexte il regrette le transfert des 70 lits de la région sud vers la région centre. Il se pose la question des possibilités des patients de maintenir leurs liens sociaux et familiaux avec leurs proches qui sont surtout originaires de la région du sud. Il regrette l'absence d'un plan stratégique de proximité pour les différentes régions. Par ailleurs il aimerait savoir quel sera l'avenir de l'ancien bâtiment CSM à Esch.

Un représentant de la FHL travaillant pour les HRS explique qu'une partie des lits affectés par cette relocalisation avaient au paravent été transférés de la ZithaKlinik vers Esch. Donc dans ce cas il s'agit d'un retour de lits avec une utilisation identique. Il ne nie pas que le nombre de lits sera effectivement réduits dans la région du Sud mais cette décision n'est pas récente. En ce qui concerne le bâtiment CSM il est prévu de construire une nouvelle structure à la place qui sera affecté à des fins médicaux ambulatoires. L'hôpital de jour de psychiatrie juvénile actuellement dans le bâtiment CSM pourrait être relocalisé dans la nouvelle construction.

Le Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux précise qu'effectivement une convention de juillet 2017 entre la Ministre L. Mutsch et les HRS retient la relocalisation des lits CSM au projet Tour HK et il était retenu qu'il n'y aurait plus d'activité de gériatrie aigue sur ce site après 2022.

Un représentant de l'AMMD regrette également ce transfert d'activités du Sud vers le centre ainsi que la manque d'attention donné à la médecine de proximité. Il demande pourquoi les lits ne sont pas intégrés au CHEM pour garantir une proximité géographique pour les patients.

Un représentant de la FHL travaillant pour les HRS insiste qu'il s'agit en fait d'un retour au centre de lits initialement venus de la région centre. En plus, environ 50% des patients soignés à la CSM sont originaires d'une autre région.

Un représentant de la FHL travaillant pour le CHEM est d'accord qu'une partie des patients de la CSM n'est pas de la région. Il marque son accord avec cette mesure d'urgence. Néanmoins il remarque que la ville d'Esch et toute la région du Sud sont en croissance et qu'il existe un besoin réel et une demande de services médicaux dans cette région qui doit être discuté dans le cadre d'une planification nationale afin de garantir une proximité des soins pour les patients.

Un représentant de la FHL travaillant pour le CHL aimerait avoir des précisions sur le transfert des lits d'hospitalisation de longue durée. Un représentant de la FHL travaillant pour les HRS indique que ces lits ne sont pas prévus dans le présent projet.

Le président demande s'il serait possible d'avoir des précisions sur la localisation géographique des lits supplémentaires prévus par le projet de loi 8277 en gériatrie aigue, en pédiatrie de proximité et en psychiatrie juvénile.

Le Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux précise que la convention règle l'exploitation des lits d'hospitalisation de longue durée jusqu'à la fin des activités au site CSM. Ces lits seront sujet des discussions lors de la procédure des prorogations d'autorisations de services hospitaliers. Concernant le besoin de lits supplémentaires le Ministère prévoit de procéder à une planification nationale prévue pour 2024 sur base des données recensées dans le cadre des autorisations d'exploitation, de la documentation hospitalière 2022 tout en tenant compte de l'évolution démographique et du progrès médical comme des formes ambulatoires de prise en charge ou d'hospitalisation à domicile.

Un représentant de la FHL travaillant pour le CHL propose de ne pas revenir sur la décision prise en 2014 concernant la relocalisation des lits.

Le Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux informe que le projet de loi 8277 ainsi que les amendements du RGD des services d'urgence seront soumis pour avis à la CPH lors de sa prochaine réunion. Ce projet de loi permet à court terme d'adresser les demandes urgentes de lits supplémentaires.

Le président explique qu'il ne veut pas remettre en question les anciennes décisions. Il demande si le personnel travaillant actuellement à la CSM, d'origine majoritairement de la région transfrontalière, sera transféré à la ZithaKlinik. Il veut savoir si l'avis de la représentation du personnel et le collège médical ont été demandés.

Un représentant de la FHL travaillant pour les HRS explique qu'il s'agit de personnel HRS qui travaille déjà maintenant sur différents sites du groupe. Ces personnes continueront à travailler pour les HRS et ceci a bien été discuté avec la délégation de personnel.

Le président de la CPH conclut qu'un projet d'avis favorable sera préparé pour la prochaine séance.

4. HRS – ZithaKlinik - Modernisation Zytostatika + Palliativ – LSt1

Le projet est présenté par une représentante des HRS.

Les HRS sont depuis des années à la recherche d'une solution pour l'implantation des surfaces de préparation pharmaceutique en cytostatiques. Actuellement cette zone de production est localisée au 3^e étage du bâtiment A. La production se fait dans trois petites pièces qui ne correspondent pas aux normes et la surface de stockage se trouve au sous-sol. Il est impossible d'augmenter la production et les conditions de travail sont à la limite.

En ce qui concerne le projet pour la modernisation du service des soins palliatifs il est à noter que les chambres sont actuellement localisées au 3^e étage des bâtiments A et B. Elles sont très petites, ne disposent pas de sanitaires et ne permettent pas de rooming-in.

Le projet de la production pharmaceutique prévoit de regrouper la zone de préparation de cytostatiques et la pharmacie sur le 5^e étage du bâtiment C. Pour le projet il sera nécessaire de démolir l'ancienne unité de soins et de réaménager les locaux. Ceci permettra d'augmenter les capacités de production et de respecter les processus requis (GMP) tout en améliorant les conditions de travail et de sécurité pour le personnel.

Actuellement 13 ETP (5 pharmaciens et 8 préparateurs) travaillent en zone de préparation et à la pharmacie et le nouveau projet entraînera l'embauche d'une personne supplémentaire. Les nouveaux locaux permettront de créer 3 laboratoires et 5 postes de travail, sachant que 3 pharmaciens et 3 préparateurs travaillent en même temps.

Concernant le volet du service de soins palliatifs, il s'agit de regrouper toutes les chambres dans un seul bâtiment (5^e étage du bâtiment B), d'améliorer la prise en charge des patients (taille des chambres, sanitaires, possibilité de rooming-in) et d'optimiser les conditions de travail. Par ailleurs le nombre de lits pourra être augmenté de 8 à 10 au vu de la forte demande.

La réalisation du projet est prévue de mi 2024 jusque mi 2025. La planification est plus complexe à cause du volet technique de la zone de préparation de cytostatiques. Les HRS comptent déposer le dossier APS/APD en décembre 2023.

Le coût total pour ce projet est estimé à 9,8 mio d'euros comprenant 289.000 € pour imprévus. Vu la taille des surfaces et la technicité, les coûts d'investissements et les frais annexes à la construction sont élevés et reviennent à 7,7 mio pour la partie préparation de cytostatiques. Malgré des travaux substantiels de réaménagement les coûts pour le service de soins palliatifs sont de 1,8 mio d'euros et donc moins élevés.

Le président remercie pour la présentation et demande s'il y a des questions.

Le secrétaire de la CPH précise qu'il s'agit, contrairement à la demande précédente au sujet de la CSM, seulement à ce stade de l'étude d'esquisses LSt1 mais il a été décidé de présenter ces deux demandes dans une même séance car il concerne le même bâtiment. Il est proposé de séparer les deux volets de cette demande-ci en deux projets distincts au vu la différence de complexité des deux projets et d'aviser favorablement la continuation en APS pour le volet cytostatique et directement en APD pour le volet plus simple du service palliatif.

Vu l'absence de questions, le président conclut qu'un projet d'avis favorable sera disponible pour la prochaine réunion.

5. Projet d'avis

5.1. CHdN – Wiltz – Nouvelle construction - Schlasskéier

Le projet d'avis est adopté à l'unanimité.

6. Divers

Un représentant de la FHL travaillant pour le CHEM explique brièvement sa demande de discuter des modalités de fonctionnement de la CPH dans le cadre de la procédure des prorogations des autorisations. Les établissements spécialisés n'étaient selon lui pas au courant que leurs demandes étaient discutées lors de la séance de la CPH précédente et n'ont pas pu intervenir.

Suite à la dernière séance de la CPH en date du 13 octobre 2023, il aimerait discuter de la procédure de présentation des demandes de prorogation d'autorisation des établissements hospitaliers, comment les réunions sont préparées et qui est invité à y participer. Afin d'assurer que tous les établissements concernés puissent être présents pour exposer leur point de vue, il propose de mieux communiquer les échéances aux établissements spécialisés et de les inviter aux réunions. Le Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux propose de discuter ce point dans le cadre de la procédure des autorisations lors de la prochaine séance de la CPH. Le représentant de la FHL souligne qu'il n'y a pas d'urgence mais qu'il voulait simplement clarifier les principes selon lesquels ces réunions sont organisées.

Le président aimerait encore réagir à une remarque faite par un représentant de la IGSS lors de la présentation de la demande de prorogation du RehaZenter. En effet, celui-ci avait proposé de limiter la discussion sur le nombre de lits autorisables en respectant le cadre légal. Le président est d'avis que, même si la discussion sur de futurs projets des établissements hospitaliers fait partie de la planification nationale, une discussion sur certains sujets au-delà des dispositions légales actuelles doit être possible.

Dr. Jean-Claude Schmit
Président de la CPH

